

## Regards sur la société canadienne

# Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

par Amanda Burlock et Tamara Hudon

Date de diffusion : le 5 juin 2018



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

**Programme des services de dépôt**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

# Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

par Amanda Burlock et Tamara Hudon

## Aperçu de l'étude

À l'aide des données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), dans la présente étude, on examine la prévalence du cyberharcèlement chez les femmes et les hommes de 15 ans et plus. Dans l'étude, on examine également plusieurs facteurs associés aux expériences de cyberharcèlement, particulièrement l'autoévaluation de la santé mentale et la satisfaction envers la sécurité personnelle par rapport à la criminalité.

- En 2014, environ 2,5 millions de personnes au Canada (représentant 7 % des utilisateurs d'Internet de 15 ans et plus) ont fait l'objet de cyberharcèlement au cours des cinq années précédant l'enquête. Les femmes étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de cyberharcèlement (8 %) que les hommes (moins de 6 %).
- La prévalence du cyberharcèlement était plus élevée chez les femmes et les hommes plus jeunes. Par exemple, 14 % des femmes de 15 à 24 ans avaient subi du cyberharcèlement comparativement à 7 % des femmes de 45 à 54 ans. Parallèlement, 9 % des hommes de 15 à 24 ans ont déclaré avoir fait l'objet de cyberharcèlement par rapport à 4 % des hommes de 45 à 54 ans.
- Les femmes ayant été victimes de violence ou qui ont été témoins d'actes de violence durant leur jeunesse étaient plus susceptibles de déclarer avoir subi du cyberharcèlement. Par exemple, 15 % des femmes ayant été témoins, avant l'âge de 15 ans, d'un acte de violence faisant intervenir au moins l'un des parents ont subi du cyberharcèlement, par rapport à 7 % de celles n'ayant pas été témoins de tels actes.
- Les femmes ayant subi du cyberharcèlement affichaient une probabilité plus faible de déclarer avoir une santé mentale « très bonne » ou « excellente » (67 %) par comparativement à celles n'ayant pas subi de cyberharcèlement (74 %). Elles étaient également moins susceptibles d'être « satisfaites » ou « très satisfaites » de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (80 % par rapport à 86 %).
- Les hommes ayant subi du cyberharcèlement affichaient une probabilité plus faible de déclarer avoir une santé mentale « très bonne » ou « excellente » (70 % par rapport à 75 %) comparativement à ceux n'en ayant pas subi. Les indicateurs de sécurité personnelle ne différaient cependant pas entre les hommes ayant subi du cyberharcèlement et ceux n'en ayant pas fait l'objet.

## Introduction

L'utilisation d'Internet est pratiquement universelle au Canada : les personnes qui étaient en ligne au moins quelques fois par mois comptaient pour 90 % de la population en 2016<sup>1</sup>. L'utilisation généralisée d'Internet a eu une incidence majeure sur notre manière de communiquer en introduisant des façons innovantes de socialiser et d'accéder à l'information. Les progrès technologiques ont également accru l'accessibilité à

Internet, permettant une utilisation immédiate d'Internet au moyen des appareils mobiles sans fil, comme un téléphone cellulaire ou une tablette. De nombreux Canadiens possèdent, en outre, plusieurs appareils capables d'accéder à Internet. En 2016, parmi les Canadiens de 15 ans et plus, 76 % possédaient un téléphone cellulaire, 71 %, un ordinateur portable ou miniportatif, 54 %, une tablette ou une liseuse

## Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

numérique et 50 %, un ordinateur de bureau<sup>2</sup>. Cet accès constant et immédiat à Internet (et, par conséquent, à d'autres personnes par Internet), peut être considéré comme positif pour de nombreux aspects (p. ex. nouer ou renouer des liens avec des amis ou avec des membres de la famille, achats en ligne), mais peut également mener à une victimisation en ligne, car les auteurs de cette victimisation ont de nouvelles façons, potentiellement anonymes, de harceler ou de menacer d'autres personnes.

De précédentes recherches ont montré que de multiples facteurs de risque sont associés à la victimisation en ligne (c.-à-d. la cyberintimidation et le cyberharcèlement). Les personnes utilisant Internet plus fréquemment sont, par exemple, plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet d'une victimisation en ligne que celles utilisant Internet moins fréquemment<sup>3</sup>. Des recherches antérieures ont également montré que les femmes couraient un plus

grand risque de cyberharcèlement que les hommes<sup>4</sup>. Cela étant dit, on ne sait pas si les facteurs de risque de cyberharcèlement ou les répercussions liées au fait de subir du cyberharcèlement diffèrent entre les hommes et les femmes.

La présente étude permet d'examiner si les facteurs associés au cyberharcèlement diffèrent entre les hommes et les femmes<sup>5</sup>. Les données empiriques sur les répercussions émotionnelles du cyberharcèlement (p. ex. la santé mentale et le bien-être) sont limitées, alors que les recherches sur l'incidence du harcèlement traditionnel hors ligne sont plus répandues. Reconnaissant que le cyberharcèlement et le harcèlement hors ligne sont des phénomènes étroitement liés<sup>6</sup>, de précédentes recherches laissent croire que les femmes pouvaient être touchées plus négativement par le harcèlement hors ligne que les hommes<sup>7</sup>. Par conséquent, on étudiera également la relation entre le fait de subir du cyberharcèlement,

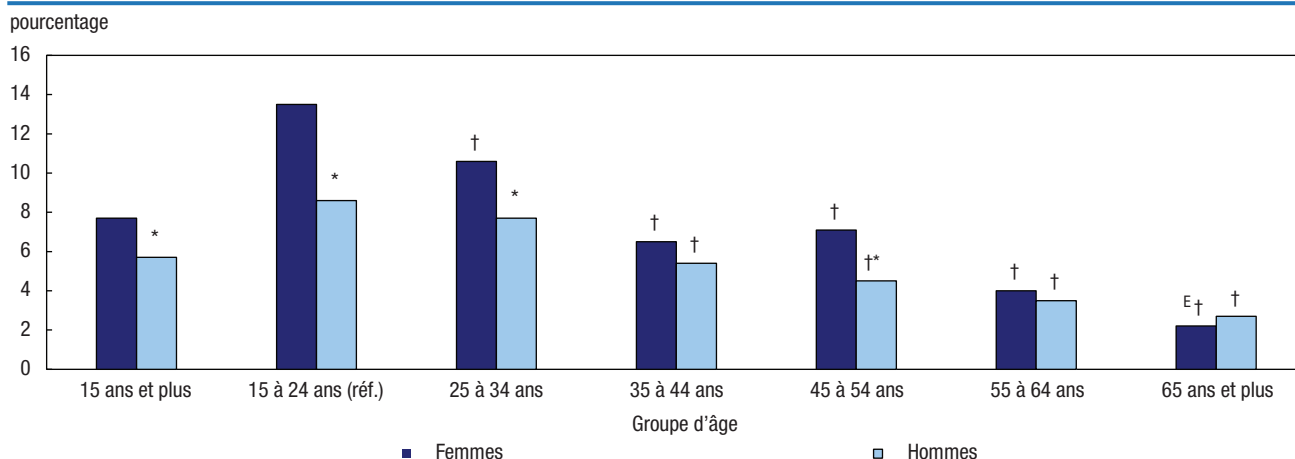
l'autoévaluation de la santé mentale et la satisfaction en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité chez les hommes et les femmes.

Dans la présente étude, on utilise les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) pour examiner la prévalence du cyberharcèlement chez les femmes et les hommes de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces canadiennes. Seules les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédant l'enquête ont été comprises dans cette étude<sup>8</sup>.

### Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir fait l'objet de cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est un domaine de recherche relativement nouveau sans définition ni consensus universellement acceptés entre les

**Graphique 1**  
Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes<sup>1</sup>, selon l'âge, 2014



† à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

1. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

## Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

chercheurs sur ce qui constitue du cyberharcèlement<sup>9</sup>. Dans le cadre de la présente étude, on définit le cyberharcèlement selon les réponses fournies à deux questions qui figuraient dans une série plus vaste de questions sur le harcèlement. Tout comme les questions sur le harcèlement, les deux questions sur le cyberharcèlement étaient précédées de « Au cours des cinq dernières années, avez-vous été la cible d'une attention répétée et non souhaitée vous ayant fait craindre pour votre sécurité ou la sécurité d'une personne de votre connaissance? C'est-à-dire... »

(1) est-ce qu'une personne vous a envoyé des messages importuns au moyen de courriels, de textes, de Facebook ou de n'importe quel autre site de médias sociaux?

(2) une personne a-t-elle déjà publié des photos ou des renseignements inappropriés, indésirables ou personnels vous concernant sur un site de réseau social?

Contrairement à d'autres formes de victimisation en ligne (p. ex. de la cyberintimidation<sup>10</sup>), le cyberharcèlement se distingue par le fait que le répondant a déclaré éprouver de la peur. L'échantillon a inclus tous les répondants ayant autodéclaré<sup>11</sup> avoir subi du cyberharcèlement au moyen d'au moins l'une des mesures susmentionnées; les deux indiquant de la crainte pour leur sécurité ou pour celle d'une personne de leur connaissance<sup>12</sup>. La peur étant centrale à l'expérience de cyberharcèlement, il est important de reconnaître que les différences entre les sexes relativement à la

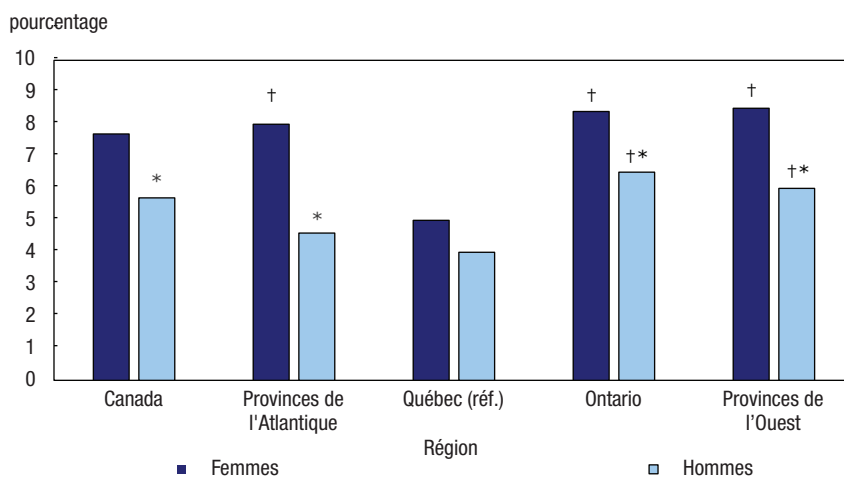
peur peuvent jouer un rôle dans la probabilité d'autodéclarer du cyberharcèlement. Des recherches précédentes laissent croire que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de minimiser ou de ne pas divulguer leur peur de la criminalité<sup>13</sup>.

En 2014, environ 2,5 millions de femmes et d'hommes au Canada (représentant 7 % de la population de 15 ans et plus) ont déclaré avoir subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédant l'enquête. Parmi eux, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir subi du cyberharcèlement (8 % par rapport à 6 %).

Les jeunes femmes et jeunes hommes étaient particulièrement à risque d'avoir fait l'objet de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes (graphique 1). Par exemple, 14 % des femmes de 15 à 24 ans avaient subi du cyberharcèlement par rapport à 7 % des femmes de 45 à 54 ans. Parallèlement, 9 % des hommes de 15 à 24 ans ont déclaré avoir subi du cyberharcèlement par rapport à moins de 5 % des hommes de 45 à 54 ans. De plus, les jeunes femmes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans étaient plus susceptibles que les jeunes hommes du même âge d'avoir subi du cyberharcèlement. Cette différence entre les sexes a également été observée chez les personnes de 45 à 54 ans.

La prévalence du cyberharcèlement variait aussi selon la région. Chez les femmes, la prévalence du cyberharcèlement au Québec (5 %) était significativement inférieure à celle observée dans les provinces de l'Atlantique<sup>14</sup> (8 %), en Ontario (8 %) et dans les provinces de l'Ouest<sup>15</sup> (9 %) (graphique 2).

**Graphique 2**  
Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes<sup>1</sup>, selon la région, 2014



\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

1. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

**Notes :** Les provinces de l'Atlantique comprennent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Les provinces de l'Ouest comprennent le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

## Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

Chez les hommes, la prévalence du cyberharcèlement était semblable au Québec (4 %) et dans les provinces de l'Atlantique (5 %), mais la prévalence du cyberharcèlement au Québec était significativement inférieure à celle observée en Ontario (7 %) et dans les provinces de l'Ouest (6 %)<sup>16</sup>.

Parmi les femmes de 15 ans et plus, les femmes mariées<sup>17</sup> étaient moins susceptibles d'avoir subi du cyberharcèlement que les femmes dans tout autre type de relation (graphique 3). Les femmes en union libre étaient plus susceptibles que les femmes mariées d'avoir subi du cyberharcèlement (7 % par rapport à 4 %); la différence entre les hommes en union libre et les hommes mariés n'était pas significative (4 % par rapport à 3 %). Les femmes et les hommes célibataires (jamais mariés) et ceux qui sont séparés ou divorcés étaient particulièrement plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de cyberharcèlement.

En ce qui a trait aux différences entre les sexes, les femmes mariées étaient un peu plus susceptibles que les hommes mariés d'avoir subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes (4 % par rapport à 3 %). L'écart le plus grand a été observé chez les personnes célibataires (jamais mariées) (13 % par rapport à 9 %); en revanche, les femmes et les hommes séparés ou divorcés étaient proportionnellement aussi nombreux à avoir subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes (12 % et 13 %, respectivement).

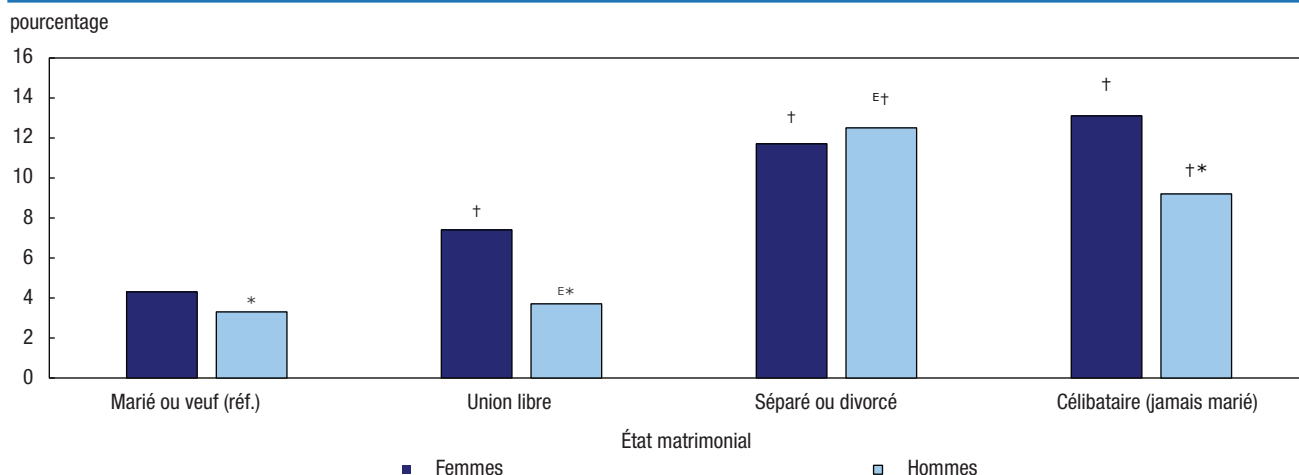
Parmi les personnes séparées ou divorcées, les femmes victimes de cyberharcèlement étaient près de 2,5 fois plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de violence physique ou sexuelle perpétrée par un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes que leurs homologues n'ayant pas subi de cyberharcèlement (29 % par rapport à 12 %). Des résultats semblables

ont été observés chez les hommes séparés ou divorcés, mais dans une moindre mesure (26 % par rapport à 14 %).

### La prévalence du cyberharcèlement est plus élevée chez les femmes qui ont été victimes d'actes de violence durant leur jeunesse

Les recherches ont démontré un fort lien entre la victimisation durant l'enfance (p. ex. le fait d'être témoin d'actes de violence durant l'enfance ou d'en faire l'objet) et un risque accru de victimisation à l'âge adulte<sup>18</sup>. Reflétant de telles recherches, la prévalence du cyberharcèlement chez les femmes et les hommes de 15 ans et plus était significativement plus élevée chez les personnes ayant été victimes de violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance<sup>19</sup> et chez celles qui, pendant l'enfance, ont été témoins d'actes de violence faisant intervenir au moins un parent<sup>20</sup>.

**Graphique 3**  
Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes<sup>1</sup>, selon l'état matrimonial, 2014



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

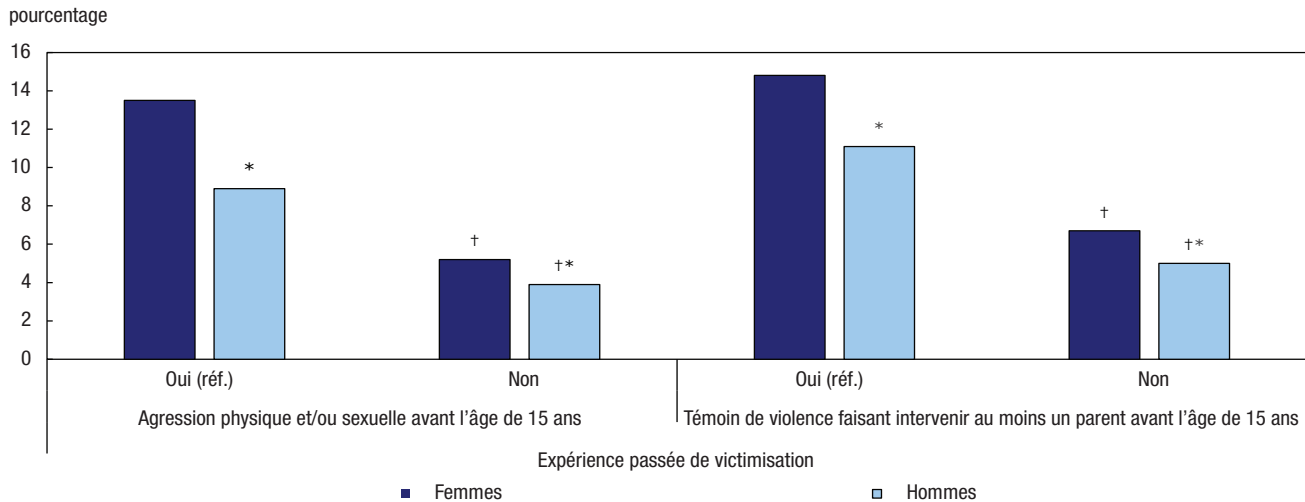
\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

<sup>1</sup>. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

**Graphique 4**  
**Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes<sup>1</sup>, selon l'expérience passée d'agression ou le fait d'avoir été témoin de violence faisant intervenir au moins un parent, 2014**



\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

1. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

Plus précisément, chez les personnes ayant subi de la violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance avant l'âge de 15 ans, les femmes étaient près de 1,5 fois plus susceptibles que les hommes d'avoir fait l'objet de cyberharcèlement (14 % par rapport à 9 %) (graphique 4). Les femmes étaient également proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir subi du cyberharcèlement si elles avaient été témoins d'actes de violence faisant intervenir au moins un parent, avant l'âge de 15 ans (15 % par rapport à 11 %).

De plus, l'écart relatif au cyberharcèlement entre les personnes ayant fait l'objet de victimisation par le passé et celles n'en ayant pas fait l'objet était plus important chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, parmi les femmes ayant subi une agression physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans,

14 % ont subi du cyberharcèlement, comparativement à 5 % parmi celles qui n'ayant pas été victimes de ce type d'agression (une différence de huit points de pourcentage). Parmi les hommes ayant vécu ce type d'abus, 9 % ont subi du cyberharcèlement, comparativement à 4 % parmi ceux n'en ayant pas vécu (une différence de cinq points de pourcentage).

### Une expérience passée de violence ou de discrimination demeure associée au cyberharcèlement, même en tenant compte d'autres facteurs

Dans la présente section, on évalue l'incidence de chaque facteur associé à une expérience de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes chez les femmes et les hommes de 18 ans et plus<sup>21</sup>. On a estimé des régressions logistiques distinctes pour les

hommes et les femmes, afin d'évaluer la relation entre le cyberharcèlement et certaines caractéristiques, notamment des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et ethnoculturelles, ainsi qu'une expérience passée de violence ou de discrimination. Des modèles de régression ont été créés afin d'examiner l'importance de chaque caractéristique, tout en prenant tous les autres facteurs en compte. Les résultats de ces modèles sont présentés comme des probabilités prédites où 1 doit être interprété comme 100 % de probabilité d'expérience de cyberharcèlement et 0 comme 0 % de probabilité d'expérience de cyberharcèlement.

Chez les femmes et les hommes, les résultats indiquent que, en maintenant constants d'autres facteurs clés, il existe une relation entre le fait d'avoir fait l'objet de cyberharcèlement et plusieurs

## Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

**Tableau 1**

**Probabilité prédite d'avoir subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes parmi les femmes et les hommes de 18 ans et plus<sup>1</sup>, selon certaines caractéristiques, 2014**

	Femmes	Hommes
	probabilité prédite	
<b>Groupe d'âge</b>		
18 à 24 ans (réf.)	0,11	0,07
25 à 34 ans	0,10	0,07
35 à 44 ans	0,07*	0,06
45 à 54 ans	0,07*	0,04
55 à 64 ans	0,04*	0,03*
65 ans et plus	0,03*	0,04*
<b>Région</b>		
Provinces de l'Atlantique	0,08	0,05
Québec	0,05*	0,04*
Ontario (réf.)	0,08	0,06
Provinces de l'Ouest	0,08	0,06
<b>État matrimonial</b>		
Marié <sup>2</sup> (réf.)	0,06	0,04
Union libre	0,08*	0,03
Séparé ou divorcé	0,11*	0,11*
Célibataire (jamais marié)	0,09*	0,08*
<b>Niveau de scolarité</b>		
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité moins élevé (réf.)	0,07	0,05
Études postsecondaires, inférieures au baccalauréat	0,07	0,06
Baccalauréat ou niveau supérieur	0,08	0,06
<b>Niveau de scolarité des parents</b>		
Les deux ayant un grade universitaire (réf.)	0,10	0,07
Au moins un parent titulaire d'un grade universitaire	0,09	0,06
Aucun des parents n'est titulaire d'un grade universitaire	0,07*	0,05*
Ne connaît pas le niveau de scolarité de ses parents	0,04*	0,05
<b>Revenu du ménage (avant impôts)</b>		
Moins de 40 000 \$ (réf.)	0,11	0,04
40 000 \$ à 79 999 \$	0,07*	0,06
80 000 \$ et plus	0,07*	0,05
Non déclaré	0,08*	0,06
<b>Identité autochtone</b>		
Autochtones (réf.)	0,09	0,06
Non-Autochtones	0,07	0,05
<b>Lieu de naissance du répondant<sup>3</sup></b>		
Né au Canada (réf.)	0,08	0,05
Né à l'extérieur du Canada	0,07	0,06
<b>Statut de minorité visible</b>		
Minorité visible (réf.)	0,06	0,04
N'appartenant pas à une minorité visible	0,08*	0,06*
<b>Orientation sexuelle</b>		
Hétérosexuel (réf.)	0,08	0,05
Homosexuel ou bisexuel	0,07	0,07
<b>Ayant subi de la violence avant l'âge de 15 ans</b>		
Ayant subi de la violence physique ou sexuelle	0,10*	0,07*
Ayant subi de la violence physique et sexuelle	0,15*	0,14*
Aucune (réf.)	0,06	0,04
<b>Témoin de violence faisant intervenir au moins un parent avant l'âge de 15 ans</b>		
Oui	0,10*	0,08*
Non (réf.)	0,07	0,05
<b>Ayant subi une discrimination au cours des cinq années précédentes</b>		
Oui	0,13*	0,10*
Non (réf.)	0,06	0,04

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.), pour le même sexe ( $p < 0,05$ )

1. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

2. Les personnes « mariées » comprenaient également un petit nombre de personnes ayant indiqué être veuves.

3. En raison des différences de codes dans les données de l'Enquête sociale générale, la catégorie « Né au Canada » peut comprendre une petite proportion d'immigrants, comme les enfants de diplomates étrangers. Elle peut également exclure une petite proportion de citoyens canadiens de naissance nés hors du Canada.

**Note :** Les femmes et les hommes de 15 à 17 ans ne sont pas inclus.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.



## Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

facteurs, notamment l'âge, l'état matrimonial, le revenu du ménage, le niveau de scolarité des parents et l'expérience passée de violence ou de discrimination.

Les caractéristiques démographiques — âge, région et état matrimonial — sont demeurées significativement associées au cyberharcèlement, en maintenant constants d'autres facteurs (tableau 1). De la même manière, les associations entre l'état matrimonial et le cyberharcèlement décrites plus tôt sont également demeurées, même en maintenant constants d'autres facteurs.

Le cyberharcèlement ne variait pas selon les niveaux de scolarité des femmes et des hommes. Le niveau de scolarité des parents, cependant, était associé aux expériences de cyberharcèlement. Les femmes dont les parents n'avaient pas de grade universitaire affichaient une probabilité plus faible de subir du cyberharcèlement comparativement aux femmes dont les parents étaient tous deux titulaires d'un grade universitaire (7 % par rapport à 10 %). On a observé une tendance semblable chez les hommes (5 % par rapport à 7 %)²².

De précédentes recherches ont démontré une relation entre le revenu du ménage et la victimisation en ligne. Plus précisément, les personnes appartenant à des ménages dans les tranches inférieures de revenu sont plus susceptibles de déclarer avoir subi une victimisation en ligne²³. Chez les femmes, on a observé que le revenu du ménage avant impôts était associé à une expérience de cyberharcèlement. Par rapport aux femmes ayant déclaré un revenu de moins de 40 000 \$, les femmes ayant déclaré un revenu de 40 000 \$ à moins de 80 000 \$ affichaient une probabilité moindre d'avoir subi du cyberharcèlement (7 % par rapport à 11 %), tout comme celles ayant déclaré un revenu de 80 000 \$ et plus (7 % par rapport à 11 %). À l'inverse, le revenu du ménage ne constituait pas une variable explicative importante de cyberharcèlement chez les hommes.

Les résultats du modèle ont également permis de confirmer l'association entre les expériences passées de violence et le cyberharcèlement. La probabilité de subir du cyberharcèlement était, par exemple, significativement plus élevée chez les femmes ayant subi de la violence physique et sexuelle avant l'âge de 15 ans (15 %) et chez celles ayant subi l'une de ces formes de violence (10 %) que chez celles n'ayant pas déclaré avoir subi de violence pendant l'enfance (6 %). On a observé des résultats semblables chez les hommes. De plus, le fait d'avoir été témoin d'actes de violence faisant intervenir au moins un parent avant l'âge de 15 ans était également associé à une expérience de cyberharcèlement chez les femmes (10 % par rapport à 7 % de celles n'ayant pas vécu cette expérience) et chez les hommes (8 % par rapport à 5 %). De tels résultats

**Tableau 2**  
Indicateurs d'autoévaluation de la santé mentale et de la satisfaction en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité, femmes et hommes de 18 ans et plus, selon l'expérience de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes¹, 2014

	Indicateur	Indicateur		
		« Pas du tout inquiet » en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité	« Pas du tout inquiet » en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité	« Pas du tout inquiet » en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité
		Autoévaluation de la satisfaction en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité « satisfait » ou « très satisfait »	« Pas du tout inquiet » en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité lorsque seul à la maison le soir ou une fois la nuit tombée²	« Pas du tout inquiet » en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité en rentrant seul à la maison le soir ou une fois la nuit tombée³
		probabilité prédite		
<b>Hommes</b>				
Ayant été victime de cyberharcèlement	0,70 *	0,90	0,94	0,93
N'ayant pas été victime de cyberharcèlement (réf.)	0,75	0,92	0,95	0,94
<b>Femmes</b>				
Ayant été victime de cyberharcèlement	0,67 *	0,80 *	0,77 *	0,66
N'ayant pas été victime de cyberharcèlement (réf.)	0,74	0,86	0,83	0,70

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.), pour le même sexe ( $p < 0,05$ )

1. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

2. Exclut les personnes ayant indiqué ne jamais être seules chez elles.

3. Exclut les personnes ayant indiqué ne jamais rentrer seules chez elles.

**Note :** Les probabilités prédites sont modélisées dans des régressions logistiques distinctes; chaque indicateur ayant été pris séparément et l'expérience de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes étant la variable explicative. Les variables de contrôle figurant dans ces analyses sont l'âge; la région; l'état matrimonial; le certificat, diplôme ou grade le plus élevé obtenu par le répondant; le niveau de scolarité des parents; le revenu du ménage; l'identité autochtone; le lieu de naissance; le statut de minorité visible; l'orientation sexuelle; l'expérience de violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans; la discrimination subie au cours des cinq années précédentes; et le fait d'avoir été témoin de violence faisant intervenir au moins l'un des parents avant l'âge de 15 ans.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

correspondent aux recherches précédentes indiquant que les enfants ayant été témoins d'actes de violence sont plus susceptibles d'en faire l'expérience eux-mêmes durant leur enfance et leur vie adulte<sup>24</sup>.

La probabilité de cyberharcèlement était également significativement plus élevée chez les personnes ayant subi de la discrimination au cours des cinq années précédentes. Chez les femmes, celles ayant vécu de telles expériences affichaient une probabilité plus élevée de subir du cyberharcèlement (13 %) comparativement à celles n'en ayant pas fait l'expérience (6 %). Cette différence était également significative chez les hommes (10 % par rapport à 4 %).

La probabilité d'avoir subi du cyberharcèlement ne variait pas selon l'orientation sexuelle, le lieu de naissance ou l'identité autochtone. Au niveau bivarié, ces variables étaient toutes liées à une probabilité accrue de subir du cyberharcèlement, en particulier chez les femmes<sup>25</sup>. Les femmes autochtones, par exemple, étaient plus susceptibles de subir du cyberharcèlement que les femmes non autochtones (15 % par rapport à 7 %); aucune différence significative n'a été observée entre les hommes autochtones et non autochtones. De la même manière, plus de 15 % des femmes homosexuelles ou bisexuelles ont déclaré avoir fait l'objet de cyberharcèlement, par rapport à 7 % des femmes hétérosexuelles (les résultats observés étaient semblables chez les hommes). Chez les femmes nées au Canada, la proportion était également supérieure à celle observée chez les femmes nées hors du pays (une telle relation n'a pas été observée chez les hommes). Ces différences, cependant, ne sont plus significatives lorsque les variables

concernant l'expérience passée de violence ou de discrimination et le fait d'avoir été témoin d'actes de violence parentale sont ajoutées au modèle<sup>26</sup>.

### **Il existe une relation entre le fait d'avoir subi du cyberharcèlement, l'autoévaluation de la santé mentale et la satisfaction en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité**

De nombreuses études indiquent l'incidence négative du cyberharcèlement sur la santé mentale et le bien-être et reconnaissent que le harcèlement n'a pas à être physique (ou hors ligne) pour porter préjudice<sup>27</sup>. Certaines personnes peuvent trouver l'expérience de cyberharcèlement particulièrement pénible, en raison de leur accessibilité constante par téléphone cellulaire, courriel et médias sociaux. De plus, de précédentes recherches laissent croire que dans les cas où le cyberharcèlement fait intervenir des médias sociaux (p. ex. Facebook et Twitter), les messages indésirables et l'information inappropriée peuvent être immédiatement visibles à la famille et aux amis, portant ainsi préjudice simultanément au bien-être psychologique et à la réputation de la personne.

Dans la présente section, on étudie également la relation entre le fait de subir du cyberharcèlement, l'autoévaluation de la santé mentale et la satisfaction autoévaluée en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Les données de l'ESG ne permettent pas d'établir de relations causales; elles fournissent une association entre ces variables. Les résultats sont fondés sur des modèles distincts<sup>28</sup> pour chaque indicateur

de santé mentale et de satisfaction en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité utilisé comme variable dépendante et ils comprennent une expérience de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes comme l'une des variables explicatives.

Les résultats indiquent que les femmes ayant fait l'objet de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes affichaient une probabilité de 67 % de déclarer avoir une santé mentale « très bonne » ou « excellente », par rapport à 74 % de leurs homologues n'ayant pas fait l'objet de cyberharcèlement (tableau 2). Une relation semblable a été observée chez les hommes. Les hommes ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes affichaient une probabilité plus faible de déclarer avoir une santé mentale « très bonne » ou « excellente » à celles des hommes n'ayant pas subi de cyberharcèlement (70 % par rapport à 75 %).

Chez les femmes, une relation existait entre le fait d'avoir subi du cyberharcèlement et la satisfaction en matière de sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Les femmes ayant fait l'objet de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes affichaient une probabilité inférieure de déclarer être « satisfaite » ou « très satisfaite » (80 %) de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, comparativement à celles n'ayant pas subi de cyberharcèlement (86 %). Une telle relation n'a pas été observée chez les hommes.

De même, la probabilité qu'une femme ait déclaré se sentir « pas du tout inquiète » pour sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité lorsqu'elle était seule chez elle le soir ou une fois la nuit tombée était plus faible chez celles

ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes (77 %), par rapport à celles n'ayant pas fait l'objet de cyberharcèlement (83 %). Cette relation n'a pas été observée chez les hommes.

### Conclusion

La présente étude permet de confirmer des résultats précédents indiquant que la prévalence du cyberharcèlement est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Même si les facteurs de risque associés au cyberharcèlement étaient semblables entre les femmes et les hommes, le revenu du ménage constituait une exception notable. Plus précisément, les femmes ayant déclaré un revenu du ménage plus faible avaient une probabilité plus élevée de subir du cyberharcèlement que leurs homologues ayant un revenu plus élevé. On n'observe pas la même association parmi les hommes.

De plus, que ce soit chez les femmes ou chez les hommes, une expérience passée de violence constituait un facteur significatif associé à une expérience de cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes. Toutes choses étant égales par ailleurs, une probabilité plus élevée de subir du cyberharcèlement a été observée chez les personnes ayant subi de la violence physique et/ou sexuelle durant l'enfance, ainsi que chez les personnes ayant été témoins pendant leur enfance d'actes de violence faisant intervenir au moins un parent, comparativement aux personnes n'ayant pas vécu de telles expériences.

Même si l'expérience de cyberharcèlement a été associée à une moins bonne santé mentale autodéclarée à la fois chez les hommes et chez les femmes, les femmes ayant subi du cyberharcèlement étaient moins satisfaites de leur

sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Les résultats de l'étude attirent l'attention sur les différences entre les sexes en matière de cyberharcèlement dans l'ensemble du Canada, ajoutant ainsi des éléments à la conversation actuelle sur la violence fondée sur le sexe.

---

**Amanda Burlock** est analyste au sein de la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada et **Tamara Hudon** est maintenant conseillère principale de la recherche et de l'évaluation à la Recherche, planification et évaluation de Condition féminine Canada. La production du présent rapport d'analyse a été appuyée par un financement de Condition féminine Canada.

## Sources de données, méthodes et définitions

### Sources des données

Dans la présente étude, on utilise les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation). La population cible était composée de la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement et résidant dans l'une des 10 provinces canadiennes (à l'exception des territoires). Les données ont été recueillies tout au long de l'année civile 2014. La participation à l'enquête était volontaire, et les données ont été recueillies directement auprès des participants à l'enquête (autodéclaration). La taille finale de l'échantillon de l'ESG de 2014 sur la victimisation était de 33 127 répondants, et le taux de réponse était de 52,9 %. Les données autodéclarées sont différentes des données déclarées par la police, car ce ne sont pas tous les incidents qui sont nécessairement signalés à la police.

### Méthodes

Seules les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes ont été comprises dans l'étude. Toutes les estimations figurant dans la présente étude tiennent compte de la conception de l'enquête, y compris une technique « bootstrap » appliquée pour calculer toutes les estimations de la variance. En ce qui concerne la présente étude, des modèles de régression logistique distincts ont été utilisés pour les femmes et les hommes, et leurs résultats ont été présentés comme des probabilités prédites. Sauf indication

contraire, les réponses « Ne sait pas », « Refus » et « Non déclaré » ont été exclues des dénominateurs utilisés lors du calcul des proportions.

Il convient d'interpréter avec prudence les estimations dont le coefficient de variation est égal ou supérieur à 16,6 % et inférieur à 33,3 %; ces estimations sont désignées au moyen de la mention <sup>E</sup> dans les tableaux et graphiques. Les estimations dont le coefficient de variation est de 33,3 % ou plus ne sont pas présentées.

Les lecteurs devraient noter que les données utilisées dans la présente étude sont transversales et que les analyses présentées sont corrélacionnelles. Les relations causales ne peuvent être déduites.

### Définitions

L'échantillon de la présente étude est limité aux personnes ayant déclaré avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes. Deux mesures ont été utilisées pour déterminer si un répondant avait subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes; elles font partie d'une série plus vaste de variables relatives au harcèlement. Ces deux mesures, et le pourcentage de réponses « oui », figurent au tableau 3, selon le sexe.

**Tableau 3**  
**Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 ans et plus ayant répondu « oui » aux questions sur le cyberharcèlement, 2014**

	Femmes	Hommes
	pourcentage	
<b>Au cours des cinq années précédentes, avez-vous été la cible d'une attention répétée et non souhaitée vous ayant fait craindre pour votre sécurité ou la sécurité d'une personne de votre connaissance? C'est-à-dire...</b>		
Harcèlement (communication) : Au cours des cinq années précédentes, avez-vous fait l'objet d'une attention répétée et importune qui vous a fait craindre pour votre sécurité ou pour celle de l'une de vos connaissances? C'est-à-dire : Est-ce que quelqu'un vous a envoyé des messages importuns au moyen de courriels, de textes, de Facebook ou d'autres sites de médias sociaux?	7,0	4,8
Harcèlement (menace) : Au cours des cinq années précédentes, avez-vous fait l'objet d'une attention répétée et importune qui vous a fait craindre pour votre sécurité ou pour celle de l'une de vos connaissances? C'est-à-dire : Est-ce que quelqu'un a diffusé des photos ou des renseignements inappropriés, indésirables ou personnels vous concernant sur un site de médias sociaux?	1,3	1,5

**Note :** Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

## Supplément d'information

**Tableau A1**  
**Pourcentage de femmes et d'hommes de 18 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années**  
**précédentes<sup>1</sup>, selon certaines caractéristiques, 2014**

	Femmes	Hommes
	pourcentage	
<b>Groupe d'âge</b>		
18 à 24 ans (réf.)	14,4	8,2 *
25 à 34 ans	10,6 †	7,8 *
35 à 44 ans	6,4 †	5,1 †
45 à 54 ans	7,1 †	4,5 †*
55 à 64 ans	3,9 †	3,3 †
65 ans et plus	2,1 <sup>Et</sup>	2,6 <sup>Et</sup>
<b>Région</b>		
Provinces de l'Atlantique	7,3	4,4 †*
Québec	5,0 †	4,1 †
Ontario (réf.)	8,1	6,1 *
Provinces de l'Ouest	8,6	5,7 *
<b>État matrimonial</b>		
Marié <sup>2</sup> (réf.)	4,3	3,3 *
Union libre	7,4 †	3,5 <sup>Et</sup>
Séparé ou divorcé	11,4 †	12,3 <sup>Et</sup>
Célibataire (jamais marié)	13,6 †	9,1 †
<b>Niveau de scolarité</b>		
Diplôme d'études secondaires ou niveau de scolarité moins élevé (réf.)	8,3	5,2 *
Études postsecondaires, inférieures au baccalauréat	6,7 †	5,5
Baccalauréat ou niveau supérieur	7,6	5,5 *
<b>Niveau de scolarité des parents</b>		
Les deux ayant un grade universitaire (réf.)	12,3	8,8
Au moins un parent titulaire d'un grade universitaire	10,0	6,3 *
Aucun des parents n'est titulaire d'un grade universitaire	6,7 †	4,8 †*
Ne connaît pas le niveau de scolarité de ses parents	3,0 <sup>Et</sup>	3,9 <sup>Et</sup>
<b>Revenu du ménage (avant impôts)</b>		
Moins de 40 000 \$ (réf.)	10,8	5,2 *
40 000 \$ à 79 999 \$	5,7 †	5,1
80 000 \$ et plus	6,0 †	4,2 *
Non déclaré	9,7	7,2 †*
<b>Identité autochtone</b>		
Autochtones (réf.)	15,2	7,3 <sup>Et</sup>
Non-Autochtones	7,3 †	5,3 *
<b>Lieu de naissance du répondant<sup>3</sup></b>		
Né au Canada (réf.)	7,8	5,4 *
Né à l'extérieur du Canada	6,3 †	5,4
<b>Statut de minorité visible</b>		
Minorité visible (réf.)	7,4	5,1
N'appartenant pas à une minorité visible	7,5	5,5 *
<b>Orientation sexuelle</b>		
Hétérosexuel (réf.)	7,3	5,2 †*
Homosexuel ou bisexuel	15,2 †	12,7 <sup>Et</sup>

## Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada

**Tableau A1**

**Pourcentage de femmes et d'hommes de 18 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes<sup>1</sup>, selon certaines caractéristiques, 2014**

	Femmes	Hommes
	pourcentage	
<b>Ayant subi de la violence avant l'âge de 15 ans</b>		
Ayant subi de la violence physique ou sexuelle	11,5 †	7,7 †*
Ayant subi de la violence physique et sexuelle	17,7 †	16,2 †*
Aucune (réf.)	5,1	3,8 *
<b>Témoin de violence faisant intervenir au moins un parent avant l'âge de 15 ans</b>		
Oui	15,0 †	11,1 †*
Non (réf.)	6,5	4,7 *
<b>Ayant subi une discrimination au cours des cinq années précédentes</b>		
Oui	18,3 †	14,3 †*
Non (réf.)	5,5	4,1 *

<sup>†</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.), pour le même sexe ( $p < 0,05$ )

1. Comprend seulement les personnes ayant indiqué avoir utilisé Internet au moins une fois au cours des cinq années précédentes.

2. Les personnes « mariées » comprenaient également un petit nombre de personnes ayant indiqué être veuves.

3. En raison des différences de codes dans les données de l'Enquête sociale générale, la catégorie « Né au Canada » peut comprendre une petite proportion d'immigrants, comme les enfants de diplomates étrangers. Elle peut également exclure une petite proportion de citoyens canadiens de naissance nés hors du Canada.

**Note :** Aux fins de comparabilité avec le modèle corrigé du tableau 1, les données de ce tableau représentent le sous-ensemble des cas présentant des réponses valides pour chacune des caractéristiques sélectionnées.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

### Notes

1. Voir Statistique Canada (2017).
2. *Ibid.*
3. Voir Spitzberg et Hoobler (2002); Hango (2016).
4. Voir Dreßing et coll. (2014); Hango (2016).
5. Les lecteurs devraient noter que ce concept binaire de sexe ne correspond pas à certaines personnes.
6. Dans le cadre de la présente étude, on considère le cyberharcèlement comme un prolongement sur Internet du harcèlement traditionnel hors ligne, car les questions relatives au cyberharcèlement ont été posées en même temps que les questions relatives au harcèlement non liées à la victimisation en ligne. Il n'existe pas de consensus entre les chercheurs quant à savoir si le cyberharcèlement devrait être considéré comme une extension du harcèlement hors ligne survenant dans un nouveau cadre (p. ex. au moyen d'Internet) ou si le cyberharcèlement est un phénomène séparé, distinct du harcèlement hors ligne. Pour de plus amples renseignements, voir Sheridan et Grant (2007).
7. Voir Pathé et Mullen (1997); Blaauw et coll. (2002); Davis et coll. (2002); Sheridan et Lyndon (2012).
8. L'utilisation d'Internet était généralisée dans tous les groupes de population, sauf en ce qui concerne les groupes plus âgés. Chez les personnes de 15 à 49 ans, l'utilisation d'Internet au cours des cinq années précédentes était presque universelle (plus de 95 %); elle était de plus de 85 % chez les personnes de 50 à 59 ans et d'au moins 60 % chez les personnes de 60 à 74 ans. Le cyberharcèlement et la cyberintimidation sont cependant relativement faibles chez les groupes plus âgés (tel que démontré par Hango, 2016).
9. Voir Parsons-Pollard et Moriarty (2009); Nobles et coll. (2014); Dreßing et coll. (2014); Short et coll. (2015).
10. En général, le cyberharcèlement fait référence à des messages électroniques qui intimident, embarrassent ou menacent leurs destinataires. D'après l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), les concepts de cyberharcèlement et de cyberintimidation sont relativement semblables. Les différences clés entre ces concepts sont que, contrairement au cyberharcèlement, les victimes de cyberintimidation ne sont pas nécessairement « la cible d'une attention répétée et non souhaitée » et peuvent ou non craindre pour leur sécurité ou la sécurité d'une personne de leur connaissance.
11. Les exemples de cyberharcèlement sont autodéclarés; ils peuvent ainsi avoir été signalés ou non à la police.
12. Dans la présente étude, on utilise de vastes critères d'inclusion en ce qui a trait au cyberharcèlement, ce qui signifie que l'échantillon n'a pas été davantage limité par la question de suivi : « Avez-vous craint pour votre sécurité ou la sécurité d'une personne de votre connaissance? » Ce critère d'inclusion étroit est utilisé lors de la mesure de la définition de harcèlement ou de harcèlement criminel du *Code criminel* canadien. Si l'on utilise la définition du *Code criminel* canadien, la prévalence du cyberharcèlement chez les femmes et les hommes de 15 ans et plus diminue pour s'établir à 3 % et à 1 %, respectivement.
13. Voir Sutton et coll. (2011).
14. Les provinces de l'Atlantique comprennent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.
15. Les provinces de l'Ouest comprennent le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.
16. La plus faible prévalence du cyberharcèlement au Québec pourrait s'expliquer, du moins en partie, par certaines différences dans la traduction et l'interprétation des termes utilisés dans les versions du questionnaire en français et en anglais.
17. Tout au long de la présente étude, les personnes « mariées » comprenaient également un petit nombre de personnes ayant indiqué être veuves.
18. Voir Desai et coll. (2002); Reid et Sullivan (2009); Parks et coll. (2011); Perreault (2015); Hango (2016); Burczykca et Conroy (2017); Hango (2017).
19. Cela comprend les répondants ayant déclaré avoir subi, avant l'âge de 15 ans, de la violence physique et/ou sexuelle perpétrée par un adulte. Cela exclut les répondants ayant déclaré « Ne sait pas » ou « Refus ».
20. Cela comprend les répondants ayant déclaré avoir vu ou entendu, avant l'âge de 15 ans, au moins une occurrence d'un parent, d'un beau-père, d'une belle-mère ou d'un tuteur frapper un autre adulte. Cela exclut les répondants ayant déclaré « Ne sait pas » ou « Refus ».

21. Contrairement à la section précédente, portant sur la population de 15 ans et plus, dans le reste de l'étude, on étudie les femmes et les hommes de 18 ans et plus. Cette décision a été prise afin d'étudier plus en profondeur le cyberharcèlement et l'orientation sexuelle, en raison de l'incidence élevée du cyberharcèlement chez les femmes et les hommes homosexuels et bisexuels. La question relative à l'orientation sexuelle a été uniquement posée aux personnes de 18 ans et plus.
22. Le niveau de scolarité des parents agit possiblement comme une approximation de la classe sociale, qui contribuerait à une plus grande assurance psychologique (définie par la maîtrise de soi et l'efficacité) dans les résultats obtenus plus tard dans la vie (voir Hitlin et Johnson, 2015). Une plus grande assurance psychologique suggérerait que les répondants ayant au moins un parent ayant suivi des études universitaires sont plus enclins à déclarer avoir subi du cyberharcèlement, car ils ont plus de connaissances sur la victimisation et sur ses implications. Cette hypothèse est renforcée par le fait que les répondants à l'ESG ayant au moins un parent ayant suivi des études universitaires sont également plus susceptibles de déclarer d'autres types de victimisation, comme de la discrimination, au cours des cinq années précédentes ou d'avoir été victimes d'une agression au cours de l'année précédente. Comme dans le cas du cyberharcèlement, la relation semble plus forte chez les femmes que chez les hommes.
23. Voir Perreault (2011); Hango (2016).
24. Voir Burczycka et Conroy (2017); Hango (2017).
25. Voir le tableau A1 pour une liste complète de toutes les relations bivariées entre les variables explicatives et la proportion de femmes et d'hommes de 18 ans et plus ayant subi du cyberharcèlement au cours des cinq années précédentes.
26. En raison de l'importance des expériences passées de violence pendant l'enfance et d'une récente discrimination sur la probabilité de subir du cyberharcèlement, une série d'autres modèles ont été estimés en supprimant ces trois mesures. Comme dans le cas des études précédentes (Hango, 2016), lorsque ces trois mesures de victimisation sont supprimées du modèle, l'orientation sexuelle et l'identité autochtone sont significativement associées au cyberharcèlement. Les résultats de ces autres analyses laissent croire qu'une victimisation passée et une discrimination récente contribuent à expliquer une partie de la relation entre l'orientation sexuelle et le cyberharcèlement et entre l'identité autochtone et le cyberharcèlement. De plus, dans un modèle supplémentaire, la fréquence de l'utilisation d'Internet a été comprise en tant que variable explicative, mais elle n'avait aucune incidence sur la probabilité de subir du cyberharcèlement ni sur toute autre variable explicative.
27. Voir Spitzberg et Hoobler (2002); Sheridan et Grant (2007); Parsons-Pollard et Moriarty (2009); Dreßing et coll. (2014); Short et coll. (2015); Hango (2016); Worsley et coll. (2017).
28. Les variables de contrôle figurant au tableau 2 comprennent : l'âge; la région; l'état matrimonial; le certificat, diplôme ou grade le plus élevé obtenu par le répondant; le niveau de scolarité des parents; le revenu du ménage; l'identité autochtone; le lieu de naissance; le statut de minorité visible; l'orientation sexuelle; l'expérience de violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans; la discrimination subie au cours des cinq années précédentes; et le fait d'avoir été témoin d'actes de violence faisant intervenir au moins l'un des parents avant l'âge de 15 ans.

### Documents consultés

- BLAAUW, Eric, et coll. 2002. « The toll of stalking: the relationship between features of stalking and psychopathology of victims », *Journal of Interpersonal Violence*, janvier, vol. 17, n° 1, p. 50 à 63.
- BURCZYCKA, Martha, et Shana CONROY. 2017. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015 » <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/14698-fra.htm>, *Juristat*, vol. 37, n° 1, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- DAVIS, Keith E., Ann L. COKER et Maureen SANDERSON. 2002. « Physical and mental health effects of being stalked for men and women », *Violence and Victims*, août, vol. 17, n° 4, p. 429 à 443.
- DESAI, Sujata, et coll. 2002. « Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men », *Violence and Victims*, vol. 17, n° 6, p. 639 à 653.
- DREßING, Harald, et coll. 2014. « Cyberstalking in a large sample of social network users: Prevalence, characteristics, and impact upon victims », *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*, février, vol. 17, n° 2, p. 61 à 67.
- HANGO, Darcy. 2017. « Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance » <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2017001/>



- article/54869-fra.htm, *Regards sur la société canadienne*, septembre, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- HANGO, Darcy. 2016. « [La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada](#) » <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2016001/article/14693-fra.htm>, *Regards sur la société canadienne*, décembre, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- NOBLES, Matt R., et coll. 2014. « Protection against pursuit: A conceptual and empirical comparison of cyberstalking and stalking victimization among a national sample », *Justice Quarterly*, septembre, vol. 31, n° 6, p. 986 à 1014.
- PARKS, Sharyn E., et coll. 2011. « Lifetime self-reported victimization among low-income, urban women: The relationship between childhood maltreatment and adult violent victimization », *Journal of Interpersonal Violence*, avril, vol. 26, n° 6, p. 1111 à 1128.
- PARSONS-POLLARD, Nicolle et Laura J. MORIARTY. 2009. « Cyberstalking: Utilizing what we do know », *Victims and Offenders*, octobre, vol. 4, n° 4, p. 435 à 441.
- PATHÉ, Michele et Paul E. MULLEN. 1997. « The impact of stalkers on their victims », *The British Journal of Psychiatry*, vol. 170, n° 1, p. 12 à 17.
- PERREAULT, Samuel. 2015. « [La victimisation criminelle au Canada, 2014](#) » <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>, *Juristat*, novembre, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2011. « [Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet au Canada, 2009](#) » <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11530-fra.htm>, *Juristat*, septembre, vol. 31, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- REID, Joan A. et Christopher J. SULLIVAN. 2009. « A model of vulnerability for adult sexual victimization: The impact of attachment, child maltreatment and scarred sexuality », *Violence and Victims*, vol. 24, n° 4, p. 485 à 501.
- SHERIDAN, Lorraine P. et Amy E. LYNDON. 2012. « The influence of prior relationship, gender, and fear on the consequences of stalking victimization », *Sex Roles*, mars, vol. 66, nos 5 et 6, p. 340 à 350.
- SHERIDAN, Lorraine P. et Tim GRANT. 2007. « Is cyberstalking different? », *Psychology, Crime & Law*, décembre, vol. 13, n° 6, p. 627 à 640.
- SHORT, Emma, et coll. 2015. « The impact of cyberstalking », *Studies in Media and Communication*, décembre, vol. 3, n° 2, p. 23 à 37.
- SPITZBERG, Brian H. et Gregory HOOBLER. 2002. « Cyberstalking and the technologies of interpersonal terrorism », *New Media and Society*, février, vol. 4, n° 1, p. 71 à 92.
- STATISTIQUE CANADA. 2017. « [La vie à toute vitesse : Les Canadiens arrivent-ils à s'en sortir?, 2016](#) » <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171114/dq171114a-fra.htm> *Le Quotidien*, 14 novembre.
- SUTTON, Robbie M., Beverley ROBINSON, et Stephen D. FARRALL. 2011. « Gender, fear of crime, and self-representation: an experimental investigation », *Psychology, Crime & Law*, août, vol. 17, n° 5, p. 421 à 433.
- WORSLEY, Johanne D., et coll. 2017. « Victims' Voices: Understanding the emotional impact of cyberstalking and individuals' coping responses », *SAGE Open*, vol. 7, n° 2, p. 1 à 13.